FranceAgriMer

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL

DE FRANCEAGRIMER

DIRECTION GESTION DES AIDES
SERVICE AIDES NATIONALES
12, RUE ROL-TANGUY
TSA 20002
93555 MONTREUIL SOUS BOIS CEDEX

DOSSIER SUIVI PAR ANNE-MARIE LEPAINGARD
TEL : 01 73 30 32 85
COURRIEL : anne-marie.lepaingard@franceagrimer.fr

AIDES/SAN/C 2011-22

du 16 mai 2011

PLAN DE DIFFUSION :
FRANCEAGRIMER, MAAP, UNICID, IDAC, FEDERATION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE FRUITS A CIDRE, FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES, JEUNES AGRICULTEURS, CONFEDERATION PAYSANNE, COORDINATION RURALE, APCA, CONSEILS REGIONAUX.

MISE EN APPLICATION : CAMPAGNE 2010-2011
(1ER JUILLET – 30 JUIN)

OBJET : MODIFICATION DE LA DECISION AIDES/SAN/D2011-04 DU 24 JANVIER 2011 RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE D'UN REGIME D'AIDE A LA PLANTATION DE VERGERS DE FRUITS A CIDRES EN ZONE AOC OU IGP POUR LA CAMPAGNE DE PLANTATION 2010-2011

BASES REGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES :

- Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne et notamment ses articles 107 à 109 (ex articles 87 à 89 du Traité de la Communauté Européenne),
- Lignes directrices de la Communauté du 27 décembre 2006 concernant les aides d'Etat dans le secteur agricole et forestier 2007-2013,
- Décision de la Commission Européenne relative à l'aide d'Etat n°484/2007, du 15 janvier 2008,
- Code rural, livre VI, titre II, chapitre 1er,
- Avis du Conseil Spécialisé Vins en date du 20 avril 2011.

MOTS-CLES : VERGER - CIDRE - PLANTATION - ARRACHAGE

RESUME :

Afin de prendre en compte les besoins de la filière cidricole en matière d'évolution variétale, la liste des variétés éligibles au dispositif doit être complétée en y intégrant des variétés prometteuses en cours d'inscription au catalogue CTPS.

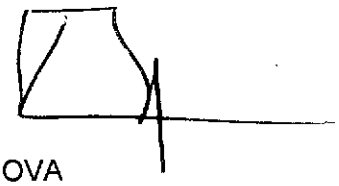
AJOUT DE VARIETES ELIGIBLES :

Un troisième tiret est ajouté au premier paragraphe du b « Opérations subventionnées » du point I.1 de la décision AIDES/SAN/D 2011 04 :

- Les variétés « Douce de l'Avent » et « Fréquinette » en cours d'inscription au catalogue CTPS.

Fait à Montreuil-sous-Bois, 16 MAI 2011

Le Directeur général de FranceAgriMer,



Fabien BOVA